

Pouillon, le 26 avril 2022

Le Principal

Aux parents et élèves de 3<sup>e</sup>

**Objet : phase de formulation des vœux définitifs d'orientation post 3<sup>e</sup>**

**Collège Rosa PARKS**

Madame, Monsieur,

Dossier suivi par

**A partir du 2 mai jusqu'au 31 mai 2022**, vous allez pouvoir formuler avec votre enfant des vœux d'orientation et d'affectation en établissement pour la rentrée prochaine.

M CEAILLES

**2 procédures distinctes, mais liées sont à suivre :**

Principal

**- du 2 mai au 13 mai : la fiche dialogue papier** (utilisée au semestre 1) sera remise à votre enfant et vous pourrez ainsi indiquer **le choix définitif de la voie d'orientation que vous souhaitez** pour votre enfant (2<sup>nd</sup> générale et technologique ou 2<sup>nd</sup> professionnelle en précisant le statut scolaire ou apprentissage ou 1<sup>ère</sup> année de CAP en précisant le statut scolaire ou apprentissage). **Retour impératif le 13 mai au plus tard au professeur principal.**

Téléphone

05.58.98.20.62

05.58.98.85.09

**- du 9 mai au 31 mai : vous pourrez formuler 10 vœux d'affectation en établissement** pour l'Académie de Bordeaux sur **l'application affectation-teleservices accessible avec vos compte Educonnect parent pronote** (voir guide en annexe). **Si vous ne disposez pas d'internet, demander le format papier au professeur principal.** Les informations devront ensuite être saisies par le collège.

Courriel

ce.0400032t@ac-  
bordeaux.fr

**Points de vigilance :**

- si vous demandez **un établissement privé**, vous devez prendre contact en amont, la rencontre avec une commission pédagogique interne est souvent un préalable

**67, rue des écoles**

- si vous candidatez pour une **section sportive ou l'accession à Bachibac, 2<sup>ne</sup> danse...** (les informations ont été communiquées, aux élèves, par le collège ou les fédérations sportives) des tests ou un dossier spécifique sont nécessaires

**40350 POUILLON**

- si vous demandez **une dérogation pour un autre lycée que le lycée de secteur** (2<sup>nd</sup>e générale et technologique) votre dernier vœu doit rester le lycée de secteur

- si vous demandez **un apprentissage**, celui-ci est de droit donc positionnez-le en dernier, et sécurisez l'orientation avec un vœu similaire en lycée professionnel. Prenez-contact avec le centre d'apprentissage pour effectuer une pré-inscription ou pour obtenir une aide dans la recherche d'une entreprise d'accueil

- si vous demandez **une priorité médicale** (lieu d'affectation à proximité du centre de soin) ou à raison d'une **situation de handicap particulière**, contactez le chef d'établissement.

**Le conseil de classe se prononcera sur la voie d'orientation les 7 et 10 juin selon les classes. En cas de désaccord avec vos vœux d'orientation, le Principal recevra les familles et élèves concernés, le lundi 13 juin de 8h à 18h30 ou le mardi 14 juin jusqu'à 11h.** Aucun changement ne peut intervenir au-delà. Faute d'accord, la famille sera convoquée en commission d'appel pour défendre la voie d'orientation souhaitée devant la commission départementale.

NICOLAS CEAILLES

Principal